

# **NOTICE D'UTILISATION**

## Appareil de contrôle ANCD104



### **Principe :**

Cet appareil sert à effectuer la vérification annuelle obligatoire sur site des dispositifs de robinetterie installés sur les réseaux d'eau potable.

Cet appareil de contrôle ANCD104 doit **obligatoirement** être soumis à une **vérification** et un **étalonnage** tous les 2 ans.

### **Description de l'ANCD104 :**

2 manomètres à aiguille -1/+15 bar pour mesurer M1 (amont) et M2 (aval),  
1 manomètre différentiel 0/+1 bar électronique à microcontrôleur pour mesurer MD (inter),  
Alimentation par 6 piles LR6 alcalines, (*ou accumulateurs*)  
Connexion au dispositif de robinetterie à contrôler par flexibles à coupleurs rapides,  
Présenté dans une mallette de transport munie de jeux de raccords 1/4 et 1/2 G.

### **Caractéristiques techniques :**

Température de travail : 0 à +60 °C,

Température de stockage : supérieure à 0 °C (le gel peut endommager l'appareil),

Niveau de protection : IP 64.

### **Changement des piles :**

L'ANCD104 est conçu pour ne pas fonctionner si le niveau des piles est insuffisant pour assurer son bon fonctionnement. Pour cela, l'affichage du message « **LOBAT** » ou « **←** » sur l'indicateur vous signale que le niveau des piles est bas, et qu'il faut penser à les changer dans un délai raisonnable. Passé ce délai, l'appareil indique « **---** » et ne permet plus aucune mesure. Il faut alors ouvrir la trappe arrière de l'ANCD104 et changer les 6 piles en même temps.

### **Mise sous tension et remise à zéro de l'appareil :**

A la mise sous tension, l'ANCD104 fait un **auto-contrôle** de ses fonctions, **règle le zéro automatiquement**, et indique alors « **0.00** ». Il est donc impératif **d'ouvrir les vannes 6, 9, 10 et de NE PAS connecter les flexibles sur le dispositif de robinetterie à contrôler avant la mise sous tension de l'ANCD104**.

### **Connexion au dispositif de robinetterie à contrôler :**

La connexion de l'ANCD104 doit se faire exclusivement à l'aide des accessoires fournis dans la mallette de transport, en respectant la procédure de maintenance associée au dispositif de robinetterie à contrôler.

### **Étalonnage et réparation :**

L'entretien de l'ANCD104 doit se faire en usine par les services compétents. Pour tout besoin de remise en état ou d'étalement périodique, il est impératif de retourner l'appareil à votre fournisseur.

**Les fiches de maintenance des dispositifs de robinetterie sont disponibles à l'adresse suivante :**

<https://evaluation.cstb.fr/fr/certifications-produits-services/produit/antipollution-des-installations-d-eau/>

### **Siège Social :**

**MATAM S.A.R.L.** – 4 chemin des 2 mares - 27170 ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Tél. 02 32 23 08 77 – Courriel : [info@matam-france.com](mailto:info@matam-france.com) – Site internet : <https://www.matam-france.com>

# NF P43-018



La marque NF apposée sur un produit atteste que celui-ci est conforme aux normes le concernant et éventuellement à des prescriptions techniques complémentaires demandées par le marché.

Les caractéristiques sont précisées dans des documents techniques élaborés en concertation avec les fabricants, les distributeurs, les associations de consommateurs, les laboratoires et les pouvoirs publics, fixées par AFNOR Certification et contrôlées par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Le CSTB effectue les essais sur des produits et les audits des entreprises dans le cadre de cette application.

La marque NF est apposée sur nos appareillages de contrôle sur site des ensembles de protection sanitaire des réseaux d'eau potable

Qu'apporte la marque NF ?

La marque NF – ANTI POLLUTION DES INSTALLATIONS D'EAU certifie la conformité des produits aux règles de certification NF045 approuvées par le CSTB et par AFNOR Certification. Cela garantit, notamment pour les appareillages de contrôle, la vérification sur site du fonctionnement des ensembles de protection.

Comment reconnaître un produit NF ?

Pour distinguer les produits admis à la marque NF - ANTI POLLUTION DES INSTALLATIONS D'EAU de ceux qui ne le sont pas dans le catalogue, le logo ou est placé à côté de l'article en bénéficiant.

En outre, pour les reconnaître dans le commerce et lors de l'installation :

- le logo est apposé éventuellement sur les emballages :



- le logo est apposé sur les produits eux-mêmes et sur les emballages



Sites internet : [www.marque-NF.com](http://www.marque-NF.com) ou <http://evaluation.cstb.fr>

Siège Social :

**MATAM S.A.R.L.** – 4 chemin des 2 mares - 27170 ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Tél. 02 32 23 08 77 – Courriel : [info@matam-france.com](mailto:info@matam-france.com) – Site internet : [www.matam-france.com](http://www.matam-france.com)